

**Réunion du groupe de travail du Forum national sur les semences (FNS)
du 6 février 2007 – Winnipeg (Manitoba)**

**Compte rendu des discussions au sujet
des Groupes consultatifs sur les cultures spécifiques (GCSC)**

INTRODUCTION

Le présent rapport a pour objet de présenter les commentaires du FNS dans le cadre des consultations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au sujet de l'Initiative sur la modernisation du Programme des semences, en particulier en ce qui a trait à la proposition de l'ACIA de constituer des GCSC.

Le FNS a convoqué et facilité la tenue d'une réunion, tenue à Winnipeg le 6 février 2006, des membres d'un groupe de travail chargé par le FNS d'étudier ce dossier et de proposer des lignes directrices pour les GCSC dont l'établissement est envisagé par l'ACIA. La réunion découle d'une décision prise à cet effet lors de la réunion du 1^{er} décembre 2006 du FNS, laquelle se lit comme suit :

Le FNS établira un groupe de travail chargé de fournir de la documentation au sujet des orientations, du rôle et des responsabilités du GCSC pour la présentation de ses commentaires dans le cadre du processus de consultation de l'ACIA au soutien de l'Initiative sur la modernisation du Programme des semences. Les informations à cet égard devront être fournies au plus tard le 28 février 2007 via le site web de l'ACIA, conçu de façon à faciliter la tenue de consultations de manière transparente et inclusive

Le groupe de travail regroupait 39 participants, notamment des membres du FNS et des représentants de divers intervenants dans la chaîne de valorisation des semences ayant manifesté un intérêt à ce sujet (voir la liste des participants jointe au présent rapport). Afin de stimuler le débat, le groupe de travail a utilisé un document de discussion rédigé par le comité de direction du FNS à partir des nombreuses discussions qui ont eu lieu par le passé et des idées partagées au cours de diverses réunions au cours des deux dernières années. Bien que ce document de discussion soit joint au présent rapport, il est entendu qu'il ne représente ni la position du FNS ni celle du groupe de travail. Il est plutôt joint à titre d'information contextuelle, puisque le présent rapport y renvoie à l'occasion.

La réunion a porté sur des sujets de discussion établis en fonction des éléments constitutifs des GCSC, soit :

- L'objectif, le mandat et la portée des GCSC
- Les principes directeurs, la structure organisationnelle et les modalités de fonctionnement des GCSC
- Les membres des GCSC

Les participants se sont divisés en petits groupes pour étudier chacun des éléments précités, et ils ont ensuite présenté en séance plénière le fruit de leur réflexion. La structure du présent document est organisée en fonction de ces éléments de discussion.

OBJECTIF, MANDAT ET PORTÉE

Un large consensus des participants s'est dégagé autour de la nécessité d'axer le mandat des GCSC, à l'origine du moins, autour des dossiers se rapportant aux semences, en particulier sur la question de l'enregistrement des variétés des types de culture individuelles. Les participants ont aussi discuté de l'opportunité de conférer aux GCSC le mandat de fournir des conseils au sujet de l'élaboration des politiques, mais plusieurs réserves ont été soulevées à cet égard, lesquelles seront plus amplement étayées plus loin dans ce rapport; ces réserves étaient essentiellement axées autour d'un thème prédominant, à l'effet que les GCSC devraient tout d'abord « marcher avant de courir ».

Ce volet des discussions du groupe de travail a notamment porté sur les thèmes suivants :

- la nécessité de définir clairement le rôle des GCSC afin d'éviter de faire double emploi avec d'autres organismes consultatifs, et
- la reconnaissance et l'établissement des GCSC

Avant d'aborder plus à fond les discussions autour de chacun de ces thèmes, il convient de signaler que le National Farmers' Union a émise une inquiétude quant au concept même des GCSC et jusqu'à quel point cette proposition de l'ACIA constituait un changement de cap radical. Selon cette perspective, le mandat des GCSC viserait en réalité à faciliter la mise en place d'un système à deux niveaux, au sein duquel certains types de cultures pourraient passer à un deuxième niveau, contournant ainsi le système d'évaluation au mérite établi pour l'enregistrement des variétés. Selon ce point de vue, il s'agirait alors d'une modification fondamentale du système actuel qui ne serait ni souhaitable, ni dans le meilleur intérêt des producteurs.

Selon un autre perspective, le point de départ pour tous les types de cultures demeure inchangé, et que l'établissement des GCSC ne change rien à la donne à moins qu'à la suite d'un processus de consultation transparent et inclusif ne résulte en une recommandation de la part d'un GCSC à l'effet de changer le système actuel, et alors il reviendrait à l'ACIA de prendre une décision à ce sujet.

***La nécessité de définir clairement le rôle des GCSC
afin d'éviter de faire double emploi***

Le fil conducteur de la discussion à ce sujet consistait à savoir à quel endroit il faut tracer la ligne de démarcation entre les questions se rapportant uniquement aux semences, et celles pouvant s'y rapporter aussi mais dont il conviendrait davantage d'aborder dans un contexte plus avancé de la chaîne de valorisation.

Les participants étaient généralement d'avis que la manière la plus logique de définir le mandat des GCSC consistait à identifier tout d'abord avec précision les lacunes du système de consultation actuel. À partir de ce constat, les participants ont convenu que le mandat des GCSC devait, au moins au départ, se concentrer sur le dossier de l'enregistrement des variétés, en soulignant fortement la nécessité de s'assurer que leur mandat ne devait pas, à ce stade du moins, dépasser l'examen des questions se rapportant aux semences et essentiellement fondées sur les données scientifiques dans ce domaine.

Ceci dit, plusieurs participants ont néanmoins suggéré que les GCSC pourraient, ultérieurement, être appelés à se pencher sur d'autres questions, notamment la gouvernance, l'innovation, et les programmes de communications et de sensibilisation. Mais encore là, on a fait valoir que l'élargissement du mandat des GCSC devait prendre en compte la possibilité qu'il y ait alors double emploi des structures consultatives existantes (les tables rondes de la chaîne de valorisation, notamment). Une des propositions visant à éviter ce problème vise à recommander que, dans l'éventualité où les travaux des GCSC révèlent des questions ayant une incidence en aval dans la chaîne de valorisation, il conviendrait alors de diriger l'examen de ces questions vers le forum approprié. Il a également été proposé, afin d'éviter le double emploi, de faire appel aux groupes déjà en place à l'échelle nationale, notamment les Comités sur l'enregistrement des variétés, afin de constituer au départ les GCSC, possiblement à titre de sous-groupes au sein de ces structures nationales. Cette solution est abordée plus à fond dans le présent rapport sous la rubrique « Structure organisationnelle ».

Il a également été question de l'importance de s'assurer d'une représentation adéquate des principaux intervenants, en particulier les producteurs, et des ressources pertinentes, surtout en raison du fait que les GCSC seraient fréquemment appelées à aborder des questions autres que celles strictement fondées sur des données scientifiques selon les travaux des comités consultatifs.

La reconnaissance et l'établissement des GCSC

Les participants ont aussi discuté de la question à savoir quelle instance gouvernementale serait appelée à reconnaître et à établir officiellement les GCSC. Le document de discussion évoque à l'occasion le terme « gouvernement » ou l'expression « instance gouvernementale ». Les participants au sein du groupe de travail ont notamment relevé certains organismes gouvernementaux, dont Environnement Canada, Santé Canada, l'ACIA et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), comme étant des ministères ou des organismes gouvernementaux

pouvant avoir un intérêt dans ce dossier. Durant l'examen de cette question, un consensus s'est dégagé à l'effet que le mandat conféré aux GCSC serait établi en fonction de l'instance qui les reconnaîtra officiellement à ce titre. Par conséquent, alors que les participants estiment dans l'ensemble que le mandat des GCSC devrait, pour le moment, être limité à l'examen des questions se rapportant à l'enregistrement des variétés des semences, il serait logique que les GCSC relèvent alors de l'ACIA. Ceci a par ailleurs suscité des discussions au sujet de la possibilité que les GCSC aient aussi le mandat d'examiner des questions plus larges de nature qualitative. On a également abordé la possibilité que les GCSC aient à aborder des questions relevant des compétences des provinces.

PRINCIPES DIRECTEURS, STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les discussions à cet égard ont essentiellement porté sur les modalités organisationnelles et autres des activités des GCSC.

Principes directeurs

Le document de discussion ci-joint établit les principes directeurs devant guider les travaux des GCSC, ces principes étant essentiellement ceux qui inspirent les travaux du FNS : ouverture, intégrité et franchise, souci d'inclusion, transparence et responsabilité. Les participants souscrivent à l'ensemble de ces principes, tout en proposant des suggestions pertinentes visant à s'assurer qu'il soit notamment tenu compte des principes de responsabilité et du souci d'inclusion.

Responsabilité

Au cours de la discussion portant sur ce principe, le groupe a débattu des processus décisionnels que pourraient adopter les GCSC. Les GCSC devraient-ils privilégier la formulation de recommandations à la suite d'un processus fondé sur des consensus, ou devraient-ils plutôt simplement fournir des informations utiles aux instances réglementaires ? Le groupe a convenu qu'en principe, les GCSC devraient chercher à dégager des consensus dans la mesure du possible, reconnaissant par ailleurs que l'unanimité était plutôt rare dans le contexte d'un processus véritablement inclusif. Le cas échéant, les GCSC seraient alors en mesure de formuler des recommandations à partir des consensus ainsi obtenus. Ce constat a amené le groupe à se pencher sur deux problématiques particulières découlant d'une telle approche.

Tout d'abord, comment s'exprimeraient les opinions dissidentes et les opinions convergentes dans un tel contexte ? L'opinion des participants à cet égard était, en général, favorable à l'objectif de faciliter les échanges entre les divers intervenants et la recherche de consensus dans le cadre des délibérations des

GCSC, tout en veillant à présenter et à consigner les opinions dissidentes et à identifier les intervenants se rangeant à ces opinions dissidentes et les motifs de celles-ci. Comme l'a souligné un participant, « si l'on veut que le processus soit effectivement ouvert et inclusif, il faudrait noter les opinions dissidentes et ainsi qualifier le degré du consensus obtenu ».

Ensuite, d'un point de vue de la responsabilité de chacun, il a été largement convenu que le terme « responsabilité » traduisait de façon plus appropriée ce principe, car si les GCSC sont dotés d'un pouvoir de recommandation, la décision relève plutôt de l'ACIA ou de quelque autre organisme gouvernemental, le cas échéant, qui en devient imputable en dernier ressort.

Voici les autres commentaires formulés au sujet du principe de la responsabilité :

- En supposant que ce serait l'ACIA qui reconnaîtrait et établirait les GCSC, cette dernière prendrait sans doute un rôle central dans l'établissement de l'ordre du jour des divers groupes consultatifs et donc dans l'identification des questions sur lesquelles devraient porter les consultations et les discussions. Ceci dit, les participants ont souligné l'importance de veiller à ce que les GCSC aient la possibilité de proposer eux-aussi des questions à débattre.
- Tant les GCSC que le ministère ou l'agence dont ils relèveront doivent respecter un calendrier ou un échéancier rigoureux afin de s'assurer que des questions ne soient pas éternellement débattues et que les intervenants puissent être relativement confiants qu'une fois formulés leurs conseils ou leurs recommandations, on les informera dans les meilleurs délais de l'usage qu'il en aura été fait.

Souci d'inclusion

Ce principe a reçu un très large appui des participants. Parmi les principaux points soulevés à cet égard, signalons ceux-ci :

- Les GCSC doivent trouver un juste équilibre afin qu'un poids convenable soit attribué aux opinions et intérêts des principaux intervenants, en particulier des producteurs, au sujet d'un type de récolte ou d'un enjeu donné.
- Afin d'atteindre effectivement l'objectif d'inclusivité des consultations, il convient de fournir aux intervenants les ressources requises, notamment aux producteurs qui pourraient à défaut ne pas être en mesure de participer pleinement au processus. La question des ressources et du financement est plus amplement abordée à la rubrique « Structure organisationnelle ».
- Les participants ont aussi discuté des parties devant en principe être invitées à participer à ces comités, et comment pourrait s'articuler la participation

d'autres parties intéressées à ces questions. Parmi ces dernières, signalons diverses organisations non gouvernementales et d'autres intervenants issus de la société civile intéressés aux divers enjeux soulevés par ces questions. Les participants ont en outre convenu qu'il y avait lieu de prévoir un mécanisme permettant aux autres parties intéressées de s'exprimer. On a notamment suggéré, afin de tenir compte de cet impératif, il serait opportun de modifier la dernière phrase de la rubrique du document de discussion portant sur l'inclusivité de manière à ce que cette phrase se lise comme suit : « Aucune partie intéressée ne devrait être exclue du processus ».

Autres principes

Voici les autres aspects soulevés dans le cadre des discussions portant sur le principe de la responsabilité :

- **Intégrité** : Bien que l'on considère inévitable le fait que les divers intervenants participent à ces réunions en ayant leurs propres préoccupations en tête, les rapports produits par les GCSC ne doivent pas éviter de faire état de tous les enjeux abordés.
- **Ouverture** : Avant de mettre en place les GCSC, l'agence ou le ministère responsable de ces structures doivent clairement préciser les modalités suivant lesquelles l'on cherchera de manière proactive à obtenir les observations et les commentaires du public.

Structure organisationnelle

Les participants se sont dits essentiellement en accord avec la description de la structure organisationnelle formulée dans le document de discussion. Certains thèmes connexes ont cependant été élaborés par les participants afin de préciser davantage l'opinion du groupe de travail à ce sujet :

- Souplesse des structures
- Perspective régionale ou perspective strictement nationale
- Rôle du FNS

Souplesse des structures

La souplesse des structures a été abordée sous divers rapports, l'importance d'aménager les structures des GCSC afin de leur insuffler la souplesse nécessaire pour qu'elles permettent de prendre convenablement en compte le caractère unique de chaque type de culture, de chaque région et des enjeux particuliers en cause. Ce document aborde plus amplement la question de l'établissement de comités

régionaux plutôt que nationaux, sous la rubrique « Structure organisationnelle », car c'est sous ce rapport que les participants ont davantage débattu de cet enjeu.

Le consensus à cet égard veut que les représentants des divers intervenants pourrait ne pas être les mêmes d'une fois à l'autre, alors que ceux des autres intervenants demeureraient essentiellement les mêmes tout au long des délibérations d'un GCSC donné. Comme l'a affirmé l'un des participants, il convient d'établir une structure permettant d'assurer une représentation convenable tout en y intégrant la souplesse voulue afin de pouvoir faire appel à l'expertise de divers individus en fonction des problématiques à l'étude.

Perspective régionale ou perspective strictement nationale

Tel que mentionné précédemment à la rubrique « Objectif, mandat et portée », la question de l'opportunité d'établir des GCSC à l'échelle régionale plutôt qu'uniquement à l'échelle nationale a fait l'objet de discussions exhaustives. Bien que l'on ait relevé diverses observations à l'effet que plusieurs types de récolte et plusieurs problématiques se prêtent davantage à un examen par des GCSC constitués à l'échelle régionale, le consensus dégagé en dernière analyse fut à l'effet que la souplesse d'une instance régionale serait mieux servie dans le cadre d'une structure d'envergure nationale. L'un des motifs avancés à cet effet veut que, malgré le fait qu'un type de récolte soit implanté dans une région donnée, les GCSC doivent être suffisamment souples pour pouvoir s'adapter à l'expansion possible de ce type de récolte vers d'autres régions.

À cet effet, deux propositions ont été mises de l'avant afin de guider l'établissement initial des GCSC :

- Commencer par des GCSC nationaux, en donnant l'occasion aux divers intervenants de décider s'ils doivent y participer au gré des divers dossiers à l'étude.
- Prévoir, lorsque cela est possible, le regroupement de divers types de culture soumis à l'étude des GCSC nationaux, lesquels pourraient établir des sous-comités permettant d'examiner les enjeux propres à divers types de culture et de diverses régions.

Rôle du FNS

Les participants ont également discuté des rôles possibles pouvant être dévolus au FNS dans le cadre du processus consultative des GCSC; par contre, ils ont fortement déconseillé que les GCSC relèvent du FNS, ou que le FNS devienne un moyen de filtrer les conseils ou les recommandations émanant des GCSC. Parmi

les conseils proposés quant au rôle pouvant être conféré au FNS dans ce contexte, signalons ceux-ci :

- À cet égard, la valeur du FNS réside dans sa capacité à identifier des problématiques et des enjeux communs à plusieurs types de culture. Il conviendrait donc que les GCSC consultent le FNS à titre de client.
- Le FNS pourrait avoir un rôle de facilitateur afin de favoriser les communications entre un groupe d'intervenants et un GCSC donné chargé d'étudier une question intéressant ce groupe d'intervenants.

Modalités de fonctionnement

La question du financement a été au coeur des discussions portant sur ce thème. Les participants ont convenu que le fonctionnement des GCSC exigerait l'apport de ressources à diverses fins, notamment :

- afin de veiller à ce que la participation des intervenants ne soit pas restreinte par leur capacité financière; et
- afin de défrayer les coûts liés à la tenue des réunions, dont les frais de location de salles de réunion, de traduction des documents et d'interprétation durant les réunions, en plus des services de secrétariat afin d'organiser la logistique, de préparer l'ordre du jour des réunions, de consigner les discussions et d'en dresser le procès-verbal et, possiblement des ressources de facilitation pour les réunions.

Les discussions ont notamment permis de dégager des principes généraux quant aux modalités de financement des GCSC, l'un des principes les plus fondamentaux étant celui de l'utilisateur payeur. On a notamment fait état du principe fondamental énoncé en mars 2005 dans le cadre de l'initiative *Réglementation intelligente* du gouvernement fédéral, voulant que quiconque bénéficie d'un service consultatif en défraie le coût. Ce principe milite en faveur du financement des GCSC par l'administration fédérale. Les participants ont fortement appuyé le principe à l'effet que l'ACIA soit un organisme subventionneur de premier plan à cet égard, puisqu'il sera le bénéficiaire des conseils émanant des GCSC chargés de réaliser les consultations requises avant toute modification de la réglementation dans ce domaine. Toutefois, une opinion dissidente s'est faite entendre à ce sujet, soulignant que si l'on préconise le principe de l'utilisateur payeur, il serait difficile de préconiser en même temps le principe de véritable inclusion de toutes les parties intéressées en raison de l'obstacle que constitue l'incapacité de défrayer les coûts liés à une telle participation.

Il a été question de préconiser la participation d'AAC à titre de source potentielle de financement, en vertu du principe mis de l'avant dans le cadre de l'initiative *Réglementation intelligente*; toutefois, l'on a fait valoir qu'il pourrait en découler un mandat plus large pour les GCSC, sur le plan de l'élaboration des politiques, plutôt qu'un

mandat plus restreint se limitant à l'examen des questions se rapportant aux semences et à l'enregistrement des variétés, un point de vue jouissant d'un large appui au sein du groupe de travail. L'on a également fait valoir que la chaîne de valorisation des GCSC cherchera à l'occasion à proposer des dossiers à étudier et à convoquer des réunions au besoin, et que la capacité à cet égard pourrait être restreinte dans la mesure où c'est essentiellement le gouvernement qui finance les activités des GCSC.

Parmi les autres aspects soulevés à cet égard, signalons ceux-ci :

- Le modèle de financement de la Table ronde de la chaîne de valorisation constitue un modèle de financement dont l'ACIA pourrait s'inspirer à bon escient afin d'élaborer le modèle de financement des GCSC.
- Si une formule de partage de financement entre l'ACIA et la chaîne de valorisation est préconisée, la répartition des coûts pourrait être établie selon que la question dont l'étude est proposée a été formulée par l'ACIA ou le GCSC en cause. Par contre, il a été conseillé de veiller à s'assurer qu'advenant une participation financière de l'industrie, l'intégrité du processus de consultation des GCSC ne soit pas ainsi compromise, tant dans les faits qu'au plan des perceptions à cet égard.
- La vigilance dans l'affectation des ressources financières doit être de mise en tout temps afin d'identifier les situations de double emploi, le cas échéant, et d'éviter qu'elles se produisent dans le cadre des processus de consultation.
- Les coûts réels du système d'enregistrement des variétés sont inconnus, alors qu'il faudrait faire la lumière à ce sujet.

PARTICIPANTS AU PROCESSUS DES GCSC

Le cadre servant à établir les participants au processus des GCSC proposé dans le document de discussion ne doit être utilisé tout au plus qu'à titre de démarche préliminaire. Il est clairement ressorti des réunions en petits groupes que le cadre proposé pourrait restreindre la souplesse des GCSC, notamment quant à leur capacité de favoriser une véritable inclusion et de fonctionner de manière efficace. Comme l'a souligné un des participants, « le type de culture, la nature de l'industrie et la facilité de l'identifier au sein de la chaîne de valorisation sont autant de facteurs pouvant faire en sorte que le cadre proposé ne pourrait pas convenir à tous les intervenants; il faut y intégrer suffisamment de souplesse, tenant compte de chaque type de récolte et des divers enjeux, afin de trouver le mécanisme qui fonctionne le mieux. »

Alors que certains étaient d'avis que le concept même d'un encadrement allait à l'encontre du principe d'inclusivité, d'autres estimaient qu'un encadrement pouvait contribuer à orienter les débats et à assurer un équilibre dans la représentation au sein des divers comités. Diverses approches ont été suggérées en ce qui a trait à la participation

aux GCSC de la part des divers intervenants, dont l'ACIA pourrait s'inspirer dans ses délibérations à ce sujet :

- L'établissement d'un cadre de participation prévoyant notamment des lignes directrices et des pourcentages en vue de déterminer la représentation des divers intervenants. Par exemple, l'ACIA pourrait établir un GCSC donné, ou un type de culture servirait de trame à l'étude d'une question donnée et alors l'industrie se chargerait d'organiser un groupe de consultation pour l'ensemble de la chaîne de valorisation de ce type de culture. Si l'on choisit d'établir des GCSC régionaux, ils pourraient être regroupés de manière ponctuelle afin d'étudier un enjeu ou une problématique d'envergure nationale.
- Un comité de direction pourrait être mis sur pied pour chaque type de récolte, dont le mandat serait notamment de constituer des GCSC au besoin afin d'étudier les diverses questions ou problématiques lorsqu'elles se présentent, l'initiative de proposer la plupart de ces questions pouvant être du ressort de l'ACIA. Le cas échéant, le comité de direction ne serait pas chargé de déterminer l'ordre du jour des réunions mais serait plutôt appelé à prêter main-forte à l'ACIA pour assurer l'inclusivité dans le cadre du processus de consultation proposé.
- Les personnes présidant à l'heure actuelle les divers comités de recommandation devraient être considérées comme étant des ressources excellentes aux fins de leur inclusion dans la composition des GCSC.
- Il serait opportun de constituer des projets-pilotes de GCSC lorsque des groupes pourraient rapidement être constitués à cette fin. L'on pourrait étudier le fonctionnement de ces groupes-pilotes pour décider de l'approche à privilégier dans l'établissement des GCSC à l'avenir.
- L'on pourrait mettre sur pied un groupe de travail national constitué de personnes issues des sous-groupes des comités de recommandation déjà établis.
- La participation de l'ACIA devrait être favorisée à titre de ressource et possiblement à titre d'organisateur.
- Le quatrième élément proposé aux fins du cadre de participation dans le document de consultation veut que les représentants soit choisis en fonction de leur aptitude à représenter le secteur au complet. Bien que cette proposition a obtenu certains appuis, d'autres participants ont fait valoir que cela pouvait introduire un facteur éminemment politique dans le mécanisme de consultation.

PROCHAINES ÉTAPES

Le présent rapport sera transmis à l'ACIA à titre d'élément d'information dans le cadre du processus de consultation au sujet de l'Initiative sur la modernisation du Programme des semences présentée sous l'égide de l'ACIA.

PARTICIPANTS

Nom	Organisation
Dale Adolphe	Association canadienne des producteurs de semences
Erin Armstrong	Brewing and Malting Barley Research Institute
Clarence Assenheimer	WCC/RRC
Theresa Bergsma	Manitoba Corn Growers Association Inc.
Talbot Bergsma	Hyland Seeds
Terry Boehm	National Farmers' Union
Jim Bole	FarmPure
Peter Boswall	PEI Agriculture, Fisheries & Aquaculture
Michael Brophy	Commission canadienne du blé
Peter Burnett	Commission canadienne des grains
JoAnne Buth	Crop Production Canola Council of Canada
Don Dewar	Keystone Agricultural Producers
Scott Duguid	AAFC-Morden Research Station
Michael Edney	Commission canadienne des grains
Art Enns	Les producteurs de grains du Canada
Stephen Fox	AAFC-Cereal Research Centre
Glen Friesen	Manitoba Agriculture, Food & Rural Initiatives
Chris Hamblin	Commission canadienne des grains
Bob Hart	Association canadienne des producteurs de semences
Todd Hyra	Agricore United
John Johnston	Ontario Soybean Growers
Eric Klassen	Johnson Seeds
Daniel Lanoie	Union des producteurs agricoles
Bill Leask	Canadian Seed Trade Association
Brian Marchylo	Commission canadienne des grains
Dorothy Murrell	Crop Development Centre
Randy Preater	Association canadienne des producteurs de semences
Barry Reisner	Association canadienne des producteurs de semences
Craig Riddell	Manitoba Seed Growers' Association
Dave Sefton	Western Grains Research Foundation
Marvin Shauf	Fédération canadienne de l'agriculture
Janice Tranberg	Ag-West Bio Inc.
Bob Weins	Association canadienne des producteurs de semences
Norm Woodbeck	Commission canadienne des grains
Graham Worden	Commission canadienne du blé
Terry Young	Alberta Barley Commission